



Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**Travaux de rénovation du nouvel espace du PC sécurité et des bureaux
UIOSS**

Lot 01 : Démolition- plâtrerie - cloisons amovibles - faux plafond

MARCHÉ N°UI2026006

Organisme :

Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne

41 rue de l'Étoile
31093 TOULOUSE Cedex 9
SIRET : 776 906 711 00036

**Marché Public à procédure adaptée passé notamment en application des articles L2123-1, R2123-1 et
suivants du Code de la Commande Publique**

Sommaire

I.	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
I.1	Prescriptions générales	3
I.2	Prescriptions particulières.....	3
I.2.1	Etudes d'exécution	3
I.2.2	Travaux de démolition	4
I.2.3	Huisserie	4
I.2.4	Reprise de flocage Ei60.....	4
I.2.5	Cloisons coupe-feu Ei60.....	5
I.2.6	Cloisons sanitaires	5
I.2.7	Cloison amovible pleine RW+C 50DB :	6
I.2.8	Cloison amovible semi-vitré Rw+c>44dB	6
I.2.9	Porte cloison amovible	6
I.2.10	Barrière acoustique plenum	6
I.2.11	Habillage des sanitaires suspendu.....	7
I.2.12	Portes existantes	7
I.2.13	Faux plafond	7
I.2.14	Nettoyage	8
II.	Dossier des Ouvrages exécutés	8

I. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent CCTP a pour objet la description des travaux du lot 1 « Démolition- plâtrerie - cloisons amovibles - faux plafond » du marché de travaux Rénovation du nouvel espace du PC sécurité et des bureaux UIOSS pour l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne.

I.1 Prescriptions générales

Les éléments détaillés au présent document viennent en compléments des dispositions du CCTP du lot 0 commun à l'ensemble des lots de l'opération de travaux.

Avant de procéder à l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à un examen de supports et présenter, s'il y a lieu, ses réserves.

La réalisation des travaux sans réserve vaudra l'acceptation de l'état apparent des supports par l'entrepreneur concerné, qui demeurera seul responsable dans le cas où les supports se révèlent impropres ou mal adaptés à la réalisation des travaux.

Les travaux seront conçus et réalisés conformément aux prescriptions des règles et normes en vigueur au moment de la remise des offres, en particulier :

- Documents Techniques Unifiés :
 - DTU 58.1 : Plafonds suspendus modulaires
 - DTU N° 27.1 : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de laines minérales avec liant
 - DTU N° 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux.
 - DTU N° 59.4 : mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- Normes Françaises de l'A.F.N.O.R.
- Avis Techniques du C.S.T.B. des matériaux concernés.

I.2 Prescriptions particulières

I.2.1 Etudes d'exécution

Le présent lot comprend, en complément de la mise en œuvre des ouvrages constitutifs, toutes sujétions comprises, les prestations suivantes :

- Etablissement des documents d'exécution,
- Participation à la Cellule de Synthèse,
- Etablissement et communication du D.O.E.

Les plans d'exécution devant servir à l'exécution seront établis par le titulaire. Ils seront soumis à l'organisme et au contrôleur technique pour approbation avant tout début d'exécution, cette approbation ne concernant que la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

Pour tous les ouvrages le concernant, le titulaire devra établir les plans d'ensemble et de détail précisant les dimensions générales et détaillées, la nature des matériaux, les modes opératoires, toutes particularités des ouvrages à exécuter.

Ces informations seront en principe conformes à celles portées au présent CCTP et sur les plans. Le titulaire restant responsable des ouvrages exécutés mis en œuvre, pourra faire les modifications nécessaires en fonction des utilisations des ouvrages, après consultation et validation de l'organisme.

1.2.2 Travaux de démolition

L'objectif est de supprimer la cloison séparatrice entre le PC sécurité et les bureaux de l'UIOSS. La cloison est montée en briquettes de 200 mm.

Seule l'installation électrique ne devra pas être touchée (à charge du service de maintenance de l'UIOSS).

La condamnation des réseaux et la dépose des équipements devant être conservés sera faite par le lot CVC pour les équipements de ventilation, de climatisation et de plomberie, et par le service de maintenance interne de l'UIOSS pour l'électricité

L'intervention sera faite en heures décalées (à partir de 20h) ou sur le weekend

L'ensemble sera évacué en décharge agréée.

Avant toute démolition l'entreprise devra en intérieur, protéger les zones de travail par la mise en place d'une palissade bois doublé d'un bâchage double empêchant ainsi les poussières de sortir au niveau du Pc sécurité qui continuera de fonctionner.

1.2.3 Huisserie

Le titulaire devra la vérification de pose des huisseries qui seront fournies par le lot menuiseries. Il sera rendu responsable de tout vice d'aplomb, nivellement sur hauteur après son intervention,

- La pose des huisseries incluses dans les cloisons,
- La finition sur les raccords après le passage des divers corps d'état,
- La pose d'un joint élastomère à la pompe quand deux huisseries seront accolées.

1.2.4 Reprise de flocage Ei60

Le présent lot devra l'application d'un revêtement projeté pré-mélangé à base de vermiculite et de plâtre de type PROMASPRAY P300 ou équivalent pour une protection coupe-feu 1h.

Propriétés et caractéristiques :

- Imputrescible
- Incombustible
- Non toxique
- De couleur blanc cassé
- Aspect brut de projection
- Masse volumique 365 kg/m³
- Réaction au feu A1
- pH 8-8.5

- Température d'utilisation 5° à 45°
- Classement COV A+
- Produit sous avis technique avec P.V.

L'entreprise fournira la justification de l'épaisseur du produit à appliquer en fonction de l'objectif à atteindre, soit une protection CF 1h ou 2h du plancher. La mise en œuvre sera conforme au P.V. de référence et aux règles de mise en œuvre définies dans le DTU 27.2.

La zone concernée sera au droit de la cloison en briques déposée, séparant le PC sécurité actuel de la zone bureau. Actuellement les sous-faces de la dalle étant déjà floquées coupe-feu 1h, cet ajout permettra la continuité coupe-feu, une fois la cloison démolie.

1.2.5 Cloisons coupe-feu Ei60

Réalisation des cloisons de distribution du type Placostil 98/62 ou équivalent et constituées de la façon suivante compris :

- ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, de 62mm de largeur. Les montants seront implantés en fonction des hauteurs de cloisons.
 - parement constitué d'une plaque de type BA18 haute dureté, la finition de ces ouvrages permettra une mise en peinture finition soignée.
 - laine minérale déroulée de laine de verre, d'épaisseur 60mm, disposée entre les montants.
 - les joints seront traités suivant la technique, finition soignée.
 - la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 ou aux Avis Techniques et aux recommandations des fabricants.
 - performance acoustique $Rw+C>47dB$.
 - cloison CF 1h
 - toutes sujétions de pose et de finition
 - compris toute sujétion de traitement au droit des joints de dilatation
 - compris renforts pour ouvrages suspendus
- Les planchers étant de type caisson, le calfeutrement devra être parfaitement réalisé en sous-face de plancher.
- compris pose d'une toile rénovation après jointage

1.2.6 Cloisons sanitaires

Réalisation des cloisons de distribution du type Pregymetal 72/48 ou équivalent, et constituées de la façon suivante compris :

- ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, de 48mm de largeur. Les montants seront implantés en fonction des hauteurs de cloisons.
- parement constitué d'une plaque de 13mm épaisseur haute dureté
- ces plaques seront adaptées aux locaux humides pour les sanitaires, avec une mise en place selon les prescriptions du fabricant (Joint spécifique, joint silicone en pied de cloison...). La finition de ces ouvrages permettra une mise en peinture finition soignée

- laine minérale déroulée de laine de verre, d'épaisseur 45mm, disposée entre les montants.
- les joints seront traités suivant la technique, finition soignée ; les pièces d'eau seront traitées avec du joint spécifique aux plaques employées.
- au droit de ces cloisons, les panneaux reposeront sur des semelles en P.V.C.
- la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques et aux recommandations des fabricants.
- toutes sujétions de pose et de finition
- compris toute sujétion de traitement au droit des joints de dilatation
- compris renforts pour ouvrages suspendus.
- compris pose d'une toile rénovation après jointage

1.2.7 Cloison amovible pleine RW+C 50DB :

La découpe de cloison à réaliser selon le décroché du faux-plafond.

Les profils aluminium RAL 9010 ou RAL au choix selon choix du Maître d'ouvrage.

Les panneaux de remplissages et épaisseur selon performance acoustique à atteindre.

La finition sera mélaminée sur l'ensemble des panneaux à l'exception d'un panneau de type panneau à écrire magnétique, identifié sur le plan.

Compris toute sujétions de pose et d'adaptation au support.

1.2.8 Cloison amovible semi-vitré Rw+c>44dB

Réalisation de cloisons semi-vitrées

Hauteur de plancher à plafonds selon plan architecte.

Profils aluminium RAL 9010 ou RAL au choix selon choix du Maître d'ouvrage.

Pose de 2 Verres feuilletés compris toute sujétions de raccords entre le montant et le verre.

L'épaisseur des vitrages et de la cloison devront être adaptées afin d'atteindre la performance acoustique (Affaiblissement acoustique de $Rw+c>44dB$).

1.2.9 Porte cloison amovible

Fourniture et pose de bloc porte âme pleine stratifiée compris :

- Huisserie et vantail en aluminium, chant bois dur, ferrage par paumelles.
- Serrure Clé I à larder,
- Béquillage LINOX chez VACHETTE sur rosace ou équivalent
- Butée d'arrêt de porte
- Profils aluminium RAL 9010 (blanc) ou RAL au choix, selon choix du Maître d'ouvrage.
- Performance Acoustique $Rw+C>40\text{ db}$

1.2.10 Barrière acoustique plenum

Fourniture et pose de barrières phoniques, en laine rigide ép.80mm type ACOUSTIMASS ou équivalent, en plenum et au droit des cloisons amovibles en plafond, et des cloisons des sanitaires.

- Y compris réservations – adaptations pour le passage des réseaux
- Y compris calfeutrement-découpe pour mise en place dans le plenum en suivant le plancher poutrelles béton armé existant

- Y compris ossature complémentaire éventuelle pour la mise en œuvre.

1.2.11 Habillage des sanitaires suspendus

Le présent lot aura à sa charge l'habillage du bâti-support de la cuvette des toilettes suspendus. Cet habillage sera réalisé en plaque de plâtre hydrofuge.

Cette pose devra se faire en coordination avec le lot plomberie.

L'habillage de la partie supérieure du caisson sera à la charge du lot menuiserie.

Pour que cet habillage n'endommage pas les arrêtes des plaques de plâtres du caisson, un profilé d'arrêt sera installé.

1.2.12 Portes existantes

Le lot devra la dépose soignée des portes existantes, pour réutilisation (quincaillerie inclus).

Il devra notamment la dépose de la porte d'entrée des bureaux de l'UIOSS, pour repose dans la nouvelle entrée des bureaux (porte n°1).

Il en est de même pour la porte entre le PC sécurité (porte n°2) et de l'espace de convivialité (porte n°3). Cette porte sera également déposée et réinstallé dans la nouvelle cloisons coupe-feu (séparation nouvelle zone PC sécurité et bureaux UIOSS).

1.2.13 Faux plafond

Le faux plafond existant sera démonté selon plan fourni en annexe du CCTP lot 0, et à la charge du présent lot.

Les plaques et montants seront déposées soigneusement, pour repose réutilisation et stockage de l'excédent. Le stockage du faux plafond existant devra être soigné.

Le côté correspondant à l'espace bureau de l'UIOSS, devra être remonté avec les élément précédemment démonté. Hormis les cornières qui seront refaite en périphérie.

Au niveau de la nouvelle zone du PC sécurité. Le plafond sera repris à neuf.

La fourniture et la pose du nouveau faux plafond sera de type démontable en dalle, constituées de la manière suivante (compris) :

- structure apparente de type T24 ou équivalent, couleur blanche
- dalles en laine de roche de forte densité revêtues sur la face apparente d'un voile de verre peint et sur la face cachée d'une membrane haute performance.
- dimensions modulaires : 600 X 600 mm, selon plan de calepinage annexé
- Hauteur plafond fini (face visible) : 240 cm
- Réaction au feu : A1 avec PV d'essais
- Teinte : blanc avec coefficient de réflexion de la lumière de 86 % minimum
- Stabilité en milieu humide conforme à la classe d'exposition EC, locaux à hygrométrie forte : plaques supportant sans déformation une humidité ambiante relative constante > 90% à 25°C,
- Absorption acoustique $\alpha_w > 0.9$
 - Résistance thermique $R > 1 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Toute sujétions de pose et d'ossature primaire si nécessaire

- La mise en œuvre sera conforme au DTU et notamment au DTU 58.1 et aux Avis Techniques et aux recommandations des fabricants

1.2.14 Nettoyage

En fin de chantier, le présent lot devra le nettoyage de fin de chantier cela inclus :

- le balayage et dépoussiérage des sols
- le lavage des sols plastiques et carrelages
- le lavage des appareils sanitaires et des faïences
- le nettoyage des vitres faces intérieures et extérieures et miroiterie
- le nettoyage des appareillages électriques
- le nettoyage de la quincaillerie et de la serrurerie
- les nettoyages des taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment, etc... les traces des films de mortier.
- l'enlèvement des papiers et débris divers dans les bâtiments et aux abords. (Gros nettoyage et enlèvement des gravats effectués par chaque entreprise, cf. lot 0).
- un passage pour les sols le jour de la remise des clefs
- toute sujétion de nettoyage et de finition

Ce nettoyage complet aura lieu avant les OPR et mises à disposition.

Le titulaire vérifiera auprès de ses cotraitants que les produits de nettoyage utilisés sont compatibles avec les ouvrages, en particulier avec les colles et vernis.

II. Dossier des Ouvrages exécutés

Les divers essais et vérifications de fonctionnement des installations, seront consignés sur des procès-verbaux à transmettre au Maître d'ouvrage, dans le DOE.

La réception sera prononcée après exécution des contrôles prévus et la fourniture par l'entreprise d'un dossier complet en langue française.

Les réglages et essais divers nécessaires aux installations de début de mise en service et au cours de l'année de garantie, seront consignés à l'écrit et envoyé au client pour complétude du DOE.

L'information des utilisateurs sur le fonctionnement avec notices du matériel et consignes d'entretien sera à remettre dans le DOE.

Les divers procès-verbaux du matériel installé avec les agréments correspondants, etc. seront à remettre dans le DOE.

L'entreprise devra prévoir dans son offre et fournir dans le DOE (format DWG compatible Autocad 2013 et format PDF) :

Pour les travaux de cloisonnements :

- Plans de repérages des cloisons
- Fiche autocontrôle de mise en œuvre
- Fiches techniques du matériel
- PV coupe-feu
- PV acoustique cloison et porte cloison amovible

Pour les travaux de faux plafond :

- Plans de repérage du plafond
- Fiche autocontrôle de mise en œuvre
- Fiches techniques du matériel